

- UNE INFORMATION CIBLÉE
- DES VISITES-CONSEILS
- DES FORMATIONS D'APPOINT

1
INTÉRÊT DU PROPRIÉTAIRE
DE BOISÉ ENVERS
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- DES PEUPELEMENTS FORESTIERS MATURES
- UN ACCÈS AUX MARCHÉS
- UN PRIX JUGÉ INTÉRESSANT

2
OPPORTUNITÉS
D'AFFAIRES INTÉRESSANTES

LE CYCLE
DE LA PRODUCTION
DE BOIS EN
FORÊT PRIVÉE

4
SOUTIEN TECHNIQUE
ET FINANCIER, POUR AMÉNAGER
LA FORÊT, RÉCOLTER
ET COMMERCIALISER LE BOIS

3
RÉGLEMENTATIONS
ET FISCALITÉ ENCOURAGEANT
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

- DES BUDGETS DE PROGRAMMES D'AIDE CONSTANTS
- DES SERVICES D'AIDE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER
- DES SERVICES D'AIDE À LA COMMERCIALISATION DES BOIS

- DES RÉGLEMENTATIONS NE FREINANT PAS LES BONNES PRATIQUES FORESTIÈRES
- UNE TAXATION DISTINCTE POUR LES BOISÉS AMÉNAGÉS
- UNE FISCALITÉ SUR LE REVENU ADAPTÉE À LA PRODUCTION FORESTIÈRE



RAPPORT
DOMINIQUE

2014-15

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-15

Table des matières

La Fédération des producteurs forestiers du Québec	3
Le message du président – Améliorons l’environnement d’affaires des producteurs forestiers	4
Stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise	5
Améliorer le revenu des producteurs forestiers	8
Préserver l’accès aux marchés	10
Accroître le partage du risque financier de la sylviculture	11
Favoriser la cohésion syndicale des producteurs forestiers.....	15
Les administrateurs et employés	16
Les statistiques de mise en marché des bois	17
Autres implications.....	18
Nos affiliés	19

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTRE VISION

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

NOTRE MISSION

La FPFQ est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 130 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 35 000 détiennent le statut légal de producteur forestier. L'action régionalisée de ses treize syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

NOS MANDATS

Accroître le revenu des producteurs forestiers

Notre réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente des bois, l'organisation du transport des bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des

impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marchés susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Notre réseau régionalisé offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, générant ainsi une mise en commun des ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des instances politiques et économiques.

Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers

Par le biais des assemblées tenues dans toutes les régions du Québec, de son site Internet (foretprivee.ca), de sa revue Forêts de chez nous et de son infolettre Forêts de chez nous PLUS, la FPFQ est le lien par excellence pour joindre les propriétaires forestiers. De plus, la FPFQ représente les intérêts des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées (mesures fiscales, budgets d'aménagement, lois et réglementations touchant la mise en valeur et la commercialisation des bois, etc.)

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT :

AMÉLIORONS L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS FORESTIERS!

Le climat d'affaires pour produire du bois en forêt privée continue de se dégrader, et ce, malgré la reprise dans le secteur des produits forestiers. Les boisés, notre capital de production, sont de plus en plus taxés par les municipalités. Des réglementations environnementales vont au-delà du contrôle des mauvaises pratiques en imposant parfois des choix sylvicoles différents des recommandations des ingénieurs forestiers. Les budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées sont en réduction depuis six ans. Le nombre d'usines pouvant acheter notre bois est en constante régression. La concurrence du bois des forêts publiques sur les marchés restreint notre capacité de négociation. Les entrepreneurs forestiers et transporteurs de bois peinent à renouveler leurs équipements.

Il n'est donc pas étonnant de constater qu'un nombre grandissant de propriétaires forestiers délaisse la production de bois pour se consacrer aux autres usages de leurs boisés, d'autant plus que la récolte est une motivation secondaire pour une vaste majorité.

Un coup de barre s'impose donc si notre société souhaite mettre à profit les ressources détenues par 130 000 propriétaires forestiers, pour générer des retombées économiques et

environnementales essentielles à l'avenir des communautés rurales.

Lors de plusieurs consultations menées par différents ministères cette année, la FPFQ a documenté dans ses mémoires de nombreuses mesures qui permettraient d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Parmi celles-ci, nous avons proposé une taxation municipale et une fiscalité sur le revenu soutenant la production de bois, une réglementation visant les mauvaises pratiques forestières et environnementales plutôt qu'un encadrement des pratiques reconnues, un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés du bois rond, et le soutien à la modernisation des usines québécoises. Serons-nous entendus?

Au cours de l'année, la FPFQ a aussi finalisé, pour le compte de la majorité des agences régionales de mise en valeur des forêts privées, les calculs de possibilité annuelle de récolte qui démontrent, encore une fois, l'immense potentiel inutilisé. À cela s'ajoute un portrait économique réalisé dans le but d'évaluer les emplois actuellement créés par les activités sylvicoles en forêt privée, et ceux qui pourraient l'être en utilisant ce plein potentiel de récolte. De plus, la FPFQ a publicisé les améliorations apportées au Programme de remboursement des taxes foncières, accordant à tous les producteurs un budget d'aménagement forestier en fonction de leurs taxes versées pour leurs boisés. Enfin, la FPFQ a maintenu

ses discussions avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour accroître l'accès aux marchés pour le bois des forêts privées.

Loin de s'en remettre uniquement aux bonnes grâces du gouvernement ou de l'industrie forestière, la FPFQ a également invité ses affiliés à entreprendre une sérieuse réflexion dans leur région respective sur la façon de livrer des services aux propriétaires et producteurs forestiers. Cet exercice interpelle les groupements forestiers et les autres organismes œuvrant en forêt privée car, à nous tous, nous formons un véritable labyrinthe organisationnel pour les producteurs, nuisant à notre force de représentation et à l'utilisation efficiente de nos ressources humaines.

Ce coup de barre nécessaire ne doit toutefois pas signifier l'affaiblissement des organisations de propriétaires forestiers au nom d'une supposée efficacité, ou modernité. Les expériences d'ailleurs montrent plutôt que la mobilisation des bois est facilitée par des organisations fortes pouvant bien soutenir leurs membres, ce qui sera d'autant plus nécessaire avec la nouvelle génération de propriétaires forestiers.

Pierre-Maurice Gagnon,
*Président
et producteur forestier*



Le travail quotidien de la Fédération des producteurs forestiers du Québec vise à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, et accroître le partage du risque financier de la sylviculture en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, sur la scène provinciale.

STIMULER LA MISE EN VALEUR DES POTENTIELS DE LA FORÊT PRIVÉE QUÉBÉCOISE

La forêt privée constitue près de 16 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt, qui entoure nos villes et villages, est détenue par 130 000 propriétaires de boisés, dont près de 60 000 disposent de plans d'aménagement forestier et 35 000 sont légalement reconnus comme producteurs forestiers.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal, ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 15 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 2 000 producteurs en tirent leur revenu principal. En 2014, la valeur du bois récolté par ces producteurs, et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'est élevée à 266 millions de dollars. Si l'on inclut la valeur de 239 millions de dollars de la production acéricole, de 70 millions de dollars de la production de bois de chauffage, de 26 millions de dollars de la production d'arbres de Noël et de 252 millions

de dollars de dépenses directes liées aux activités de chasse sur les terres privées, on constate que la mise en valeur de la forêt privée est indispensable à l'économie de plusieurs communautés rurales.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, de multiples enjeux environnementaux tel, le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages sont assurés, entre autres, par la mise en valeur de la forêt privée. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.

Afin de justifier des mesures de soutien financier à l'intention des propriétaires forestiers, une part non négligeable du travail de la FPFQ consiste à faire valoir le rôle de ceux-ci dans le développement économique et environnemental du Québec auprès des ministères provinciaux. La FPFQ intervient également en tant que porte-parole des producteurs forestiers auprès des médias nationaux.

Une porte d'entrée sur la forêt privée du Québec :

WWW.FORETPRIVEE.CA

Le site Internet de la FPFQ est un portail qui contient les multiples informations recherchées par les propriétaires et producteurs forestiers, qu'ils soient novices ou chevronnés. On y trouve les coordonnées des intervenants pouvant les accompagner dans leurs projets d'aménagement forestier, des guides de vulgarisation, des explications sur les divers programmes de soutien financier, des formations d'un jour offertes à la grandeur du Québec et plus encore. Ce portail permet de répondre au besoin d'information des propriétaires forestiers québécois, d'autant plus que près de 50 % d'entre eux disent consulter Internet à la maison. Ce site assure la convergence des informations portant sur la forêt privée québécoise et, depuis sa mise en ligne, on constate qu'il bénéficie d'une popularité croissante.



La Forêt privée chiffrée

Publié par la FPFQ, ce document recense les statistiques disponibles portant sur le territoire privé et sa composition forestière, les propriétaires forestiers québécois, l'importance économique de la forêt privée et les activités d'aménagement forestier et de récolte des bois qui s'y déroulent. Il vise à rassembler et uniformiser les informations factuelles sur la forêt privée, partager la même information entre les multiples intervenants œuvrant en forêt privée, établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions et réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales et des conjonctures affectant ce territoire. La FPFQ souhaite, par cette initiative, outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Les données sont présentées sous forme de graphiques démontrant une tendance provinciale, et de tableaux précisant les informations par année, ou par région administrative. La publication est disponible sur le site foretprivee.ca.

Le portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée

La FPFQ a réalisé un portrait économique détaillant les 25 000 emplois et les 2,5 milliards de dollars de chiffres d'affaires générés par les activités sylvicoles effectuées en forêt privée. Ces emplois sont occupés par les propriétaires de boisés travaillant à leur compte, les professionnels et les techniciens forestiers qui les accompagnent, les ouvriers sylvicoles, les camionneurs pour le transport du bois et la portion des travailleurs œuvrant en usine pour la transformation des bois récoltés chez l'un ou l'autre des 130 000 propriétaires forestiers au Québec. Seulement pour les activités réalisées en amont de la transformation du bois, 18 500 personnes se sont partagé un revenu de 386 millions de dollars en 2012, année de référence de l'étude. Cette analyse a également permis d'évaluer la croissance des emplois qui pourrait être associée à une plus grande utilisation du potentiel de récolte en forêt privée. Le rapport est disponible au www.foretprivee.ca.

Les campagnes dans les médias

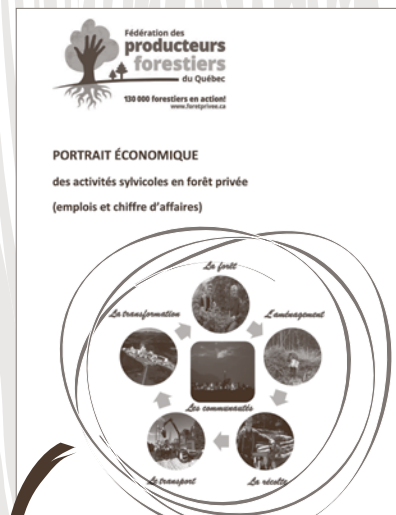
La FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes auprès des médias pour présenter l'offre de bois disponible sur les terres privées (avril 2014), annoncer la publication d'un guide sur l'évaluation foncière des boisés (mai 2014), défendre les budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées (juin 2014 et février 2015), promouvoir des mesures fiscales pour soutenir les producteurs forestiers (octobre 2014) et faire valoir les retombées associées aux activités sylvicoles sur les terres privées (novembre 2014). Ces campagnes se sont traduites par l'émission de cinq communiqués et de nombreuses entrevues qui ont permis la rédaction de plus de 50 articles dans les revues et journaux régionaux et nationaux, 5 entrevues radiophoniques en plus d'un reportage télévisuel. Ces initiatives ont également permis de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois et d'influencer l'opinion publique à l'importance des revendications des producteurs.

Présenter la réalité des producteurs forestiers aux intervenants du secteur forestier

Le personnel de la FPFQ a été invité à livrer des conférences sur la réalité des producteurs forestiers, la situation sur les marchés des produits forestiers et le rôle des forêts privées dans l'approvisionnement de l'industrie forestière lors du congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (septembre 2014), du congrès de l'Association forestière du Sud du Québec (octobre 2014), du Forum du Regroupement des organismes de gestion des bassins versants du Québec (décembre 2014), d'un Forum organisé par la Fédération québécoise des municipalités et l'UPA (février 2015), du colloque Kruger organisé par les étudiants de la Faculté de foresterie, géographie et géomatique de l'Université Laval (février 2015), et aux membres du comité de révision de la norme du Forest Stewardship Council du Canada (mars 2015).

La FPFQ a également produit des mémoires dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (octobre 2014) et du Chantier national sur la production de bois (octobre 2014).

De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mené en 2014 des consultations en vue de renforcer les dispositions légales concernant la protection des milieux humides. La FPFQ a rencontré les représentants du MDDELCC et produit un mémoire pour exprimer ses préoccupations concernant les dispositions légales actuelles et transmettre ses propositions en vue de mieux protéger ces écosystèmes. La FPFQ poursuivra ses représentations lors du dépôt du projet de loi au printemps 2015.



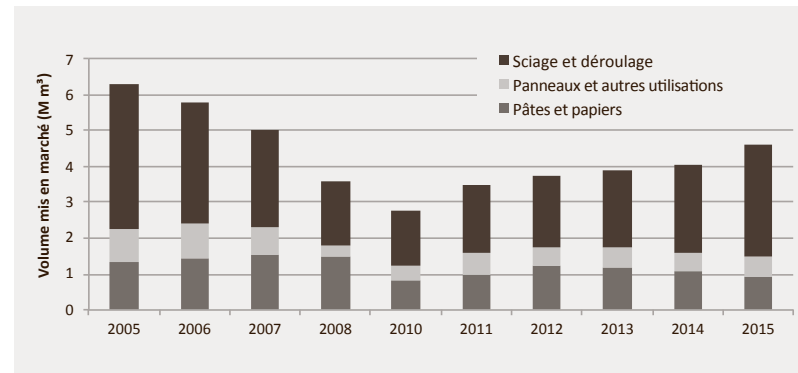
AMÉLIORER LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ appuie les négociations, menées régionalement par les syndicats et offices de producteurs de bois auprès des industriels forestiers, en documentant l'évolution des marchés des différents produits forestiers utilisés par les usines québécoises, en analysant la concurrence des autres sources d'approvisionnement en bois des usines de transformation, et en suivant la situation dans les pays forestiers concurrents. L'information recueillie et analysée par le personnel de la FPFQ renforce la position de négociation des représentants des producteurs forestiers dans l'ensemble des régions du Québec. La FPFQ assure également, entre les syndicats et offices de producteurs de bois, un échange continu d'informations sur l'évolution des marchés dans les différentes régions du Québec.

L'année 2014 s'est caractérisée par un léger accroissement des ventes de bois en provenance de la forêt privée par rapport à l'année précédente. La concurrence qu'exerce l'État par l'allocation d'importants volumes de bois des terres publiques a néanmoins continué de heurter les producteurs de la forêt privée. Beaucoup reste à faire pour regagner les revenus d'avant la crise qui perdure dans ce secteur.

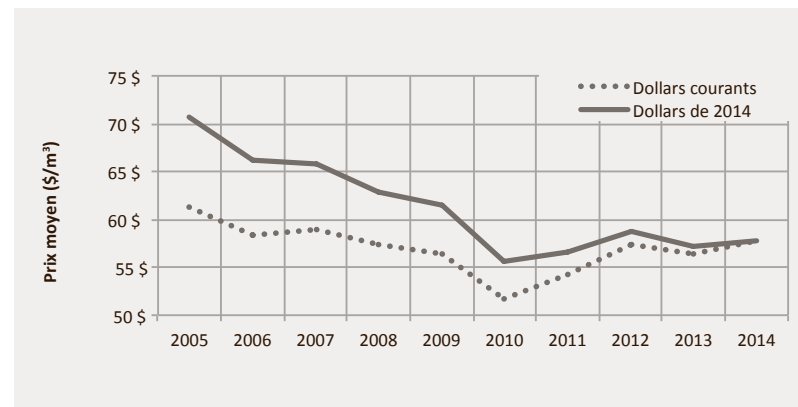


Évolution du volume de bois rond mis en marché par les producteurs forestiers de la forêt privée par produit



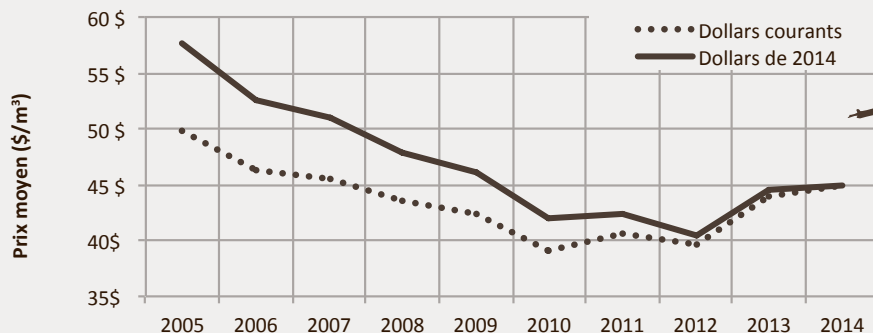
Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée

(VALEUR À L'USINE INCLUANT LE TRANSPORT)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée

(VALEUR AU PRODUCTEUR EXCLUANT LE TRANSPORT)



Modification des normes sur les remorques et charges de transport

La FPFQ est intervenue auprès du ministre des Transports du Québec, en compagnie du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) pour faire valoir l'impact de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2015, de la nouvelle exigence concernant les essieux autovireurs sur les remorques de transport de bois. Cette modification au Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers vise à mieux répartir le

poinds des cargaisons afin de protéger les infrastructures routières. Sans nous opposer à la teneur du règlement, nous avons proposé de reporter la date d'application de cinq années supplémentaires en imposant un âge maximal des remorques non conformes à 20 ans afin de laisser le temps à tous les camionneurs-artisans d'effectuer ces investissements. Au début de l'année 2013, près de la moitié des remorques utilisées en forêt privée n'étaient pas conformes à cette nouvelle exigence. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a rejeté cette demande.

Nos représentations ont également porté sur l'augmentation des charges permises en période de gel, à l'instar de ce qui se fait dans les autres provinces canadiennes. Cette initiative faisait partie des décisions prises par le gouvernement du Québec lors du Rendez-vous national de la forêt québécoise en novembre 2013. La FPFQ avait alors appuyé cette demande du CIFQ. Le MTQ s'est montré ouvert à démarrer un projet pilote à l'hiver 2015 dans des régions qui restent à déterminer.



PRÉSERVER L'ACCÈS AUX MARCHÉS

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisque leurs livraisons ne représentent plus que 14 % de l'approvisionnement des usines de transformation et qu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois-cadres : la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui prévoit un mécanisme conférant un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande part de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

À cet effet, la FPFQ a compilé les statistiques de mise en marché des bois et documenté les problèmes rencontrés en région pour écouler le bois de la forêt privée afin d'effectuer des représentations crédibles auprès du MFFP. Dans le but de faire respecter le principe de résidualité, elle a aussi poursuivi son travail pour proposer des mécanismes qui pourraient s'appliquer au régime forestier. La FPFQ a aussi participé aux rencontres du comité de liaison FPFQ-MFFP, de la Table provinciale de concertation sur les marchés de la matière ligneuse et de Vision Biomasse Québec, qui traite de la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

De plus, la FPFQ a maintenu un dialogue avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec à propos des problématiques opérationnelles de commercialisation des bois de la forêt privée, perçues de part et d'autre, afin d'améliorer le système existant.

L'alimentation du site Info Bois

La FPFQ alimente en continu ses affiliés en données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre un site Internet accessible uniquement à ses affiliés.

La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie réduit sensiblement le temps consacré par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

Indice de prix du bois d'œuvre Random Lengths (\$US/MPMP)



Révision des garanties d'approvisionnement en bois de la forêt publique

Comme prescrit par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le MFFP a consulté en novembre dernier, les syndicats et offices de producteurs forestiers pour obtenir une estimation de l'offre de bois mobilisable dans les forêts privées québécoises. Cette évaluation permet de réviser les volumes de bois de la forêt publique offerts en garanties d'approvisionnement aux usines de transformation. La FPFQ a profité de cette occasion pour faire valoir les conditions de marchés nécessaires pour mobiliser les importants volumes de bois des forêts privées ne trouvant actuellement pas preneur.

Les nouveaux calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée

Les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée permettent d'évaluer si le niveau de récolte annuelle n'entame pas le capital forestier des différentes régions du Québec. Au cours de la dernière année, la FPFQ a finalisé les calculs pour le compte de 12 agences régionales de mise en valeur des forêts privées, en collaboration avec la firme-conseil WSP (Génivar). Ces calculs régionaux montrent une progression de la possibilité annuelle de récolte forestière.

ACCROÎTRE LE PARTAGE DU RISQUE FINANCIER DE LA SYLVICULTURE

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués peuvent offrir une rentabilité supérieure, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

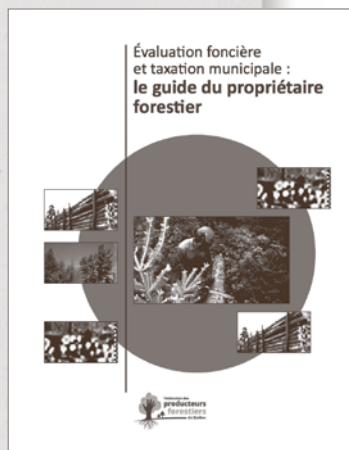
Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par le biais de programmes de partage des coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPFQ a proposé l'établissement et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement de leurs boisés. Cette année n'a pas fait exception, car la FPFQ fut très active auprès des ministères provinciaux et du gouvernement pour maintenir les budgets disponibles à la mise en valeur de la forêt privée et améliorer les programmes existants.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Évaluation foncière et taxation municipale :

LE GUIDE DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Les hausses successives des taxes foncières représentent une préoccupation majeure des producteurs forestiers puisqu'elles affectent la rentabilité de leurs activités. À cet effet, la FPFQ a publié, en collaboration avec l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, un guide à l'intention des producteurs forestiers souhaitant comprendre le processus d'évaluation foncière et les mesures pour demander une révision d'une évaluation jugée trop élevée. De plus, la FPFQ documente pour l'ensemble des municipalités la progression des valeurs foncières des boisés et des taxes municipales associées. En cours d'année, la FPFQ est également intervenue par le biais de ses mémoires pour revendiquer une fiscalité favorisant la production de bois. Ce guide et ces mémoires sont disponibles sur notre site www.foretprivee.ca



IMPORTANT!

Le nouveau Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers

Depuis janvier 2014, les producteurs forestiers peuvent bénéficier de la bonification du Programme de remboursement des taxes foncières, amélioré par l'indexation des crédits accordés pour la réalisation des travaux d'aménagement et la révision des travaux admissibles.

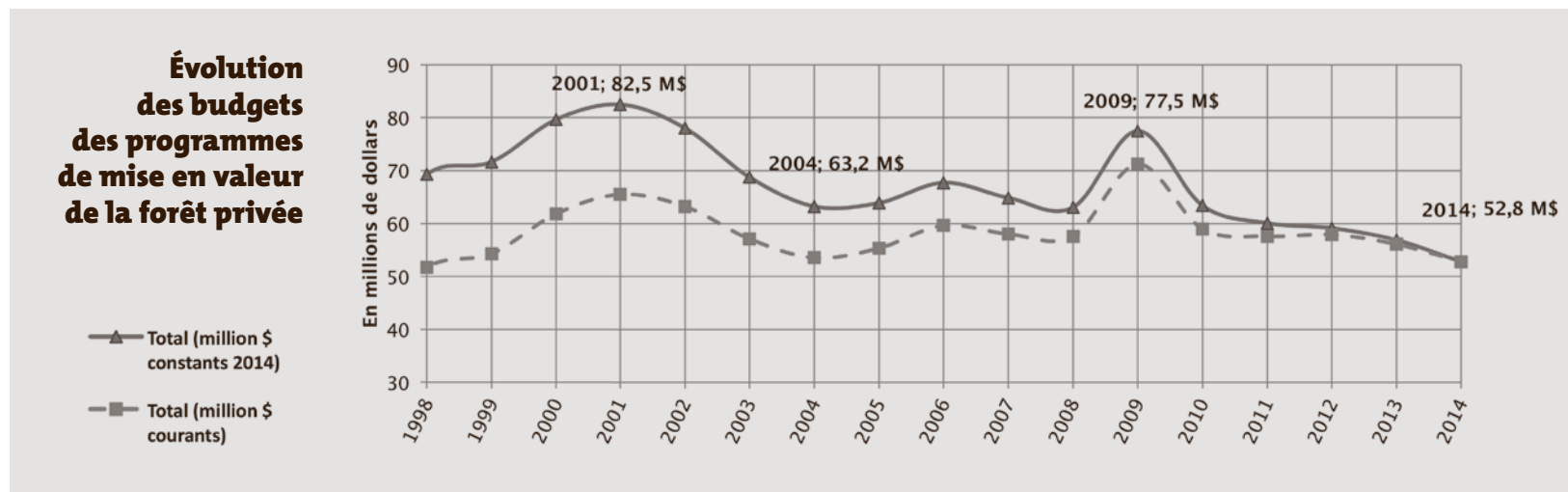
Pendant la dernière année, la FPFQ a effectué diverses mesures de sensibilisation auprès des producteurs forestiers pour faire connaître les avantages de ce programme. À cet effet, plusieurs écrits ont été publiés dans la revue Forêts de chez nous, l'infolettre Forêts de chez nous PLUS, les journaux des affiliés, en plus d'être diffusés par le site foretprivee.ca et discutés lors des assemblées syndicales.

Rappelons que le Programme de remboursement des taxes foncières permet à tous les producteurs forestiers de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pouvant aller jusqu'à 85 % du montant de leurs taxes foncières en échange de travaux d'aménagement forestier réalisés dans leurs boisés. Les crédits non utilisés au cours d'une année donnée peuvent être reportés à l'année suivante. Ce soutien gouvernemental de 20 millions de dollars par année est donc un formidable levier permettant de générer des investissements au sein des forêts les plus productives du Québec, qui se trouvent également à proximité des usines de produits forestiers.

Les budgets en aménagement forestier

Globalement, les budgets des divers programmes gouvernementaux à l'intention des producteurs forestiers ont baissé à 34,5 millions de dollars pour l'année 2014. Il s'agit d'une réduction de 28 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (en dollars constants). Outre les échanges officiels avec les autorités, la FPFQ a intercédé officiellement

auprès du ministre Lessard pour lui rappeler l'engagement pris par sa formation politique en mars 2014, pour le maintien des budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées. Malheureusement, cet engagement s'est plutôt traduit par une réduction de 5,7 millions de dollars dans les budgets disponibles.



À l'intérieur de cette enveloppe, le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées est demeuré à 28,5 millions de dollars et le Programme de création d'emplois en forêt a diminué à 6,0 millions de dollars. À ces montants, on doit ajouter le Programme de remboursement des taxes foncières, dont la contribution s'élève à environ 14,0 millions de dollars, et la participation de l'industrie forestière se chiffrant à 4,3 millions de dollars.

Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée

En novembre 2013, le gouvernement a mandaté M. Michel Belley, ancien recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, pour évaluer la gestion des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et proposer des améliorations afin d'accroître l'impact des programmes gouvernementaux qui sont sous leur responsabilité. En début de processus, la FPFQ a défendu des mesures permettant d'accroître le nombre de bénéficiaires et les superficies de travaux sylvicoles réalisés grâce au soutien financier des programmes de mise en valeur des forêts privées.

Montants octroyés aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées

Source : Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

Territoire d'agences de mise en valeur des forêts privées	Exercice 2014			Exercice 2013	Variation 2014/2013
	Programme régulier	Programme de création d'emplois	Total	Total	
Abitibi	1 373 700 \$	0 \$	1 373 700 \$	1 583 100 \$	-13%
Appalaches	2 268 220 \$	0 \$	2 268 220 \$	2 720 420 \$	-17%
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	4 614 000 \$	11 651 600 \$	12 674 600 \$	-8%
Bois-Francis	1 896 200 \$	0 \$	1 896 200 \$	2 246 600 \$	-16%
Chaudière	2 132 180 \$	0 \$	2 132 180 \$	2 584 380 \$	-17%
Côte-Nord	305 900 \$	0 \$	305 900 \$	315 700 \$	-3%
Estrie	2 506 100 \$	0 \$	2 506 100 \$	3 133 400 \$	-20%
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	1 386 000 \$	3 340 150 \$	3 707 950 \$	-10%
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	0 \$	1 832 550 \$	1 963 350 \$	-7%
Lanaudière	471 200 \$	0 \$	471 200 \$	637 400 \$	-26%
Laurentides	947 150 \$	0 \$	947 150 \$	1 210 250 \$	-22%
Mauricie	1 265 400 \$	0 \$	1 265 400 \$	1 516 600 \$	-17%
Montréal	947 150 \$	0 \$	947 150 \$	1 261 950 \$	-25%
Outaouais	1 121 000 \$	0 \$	1 121 000 \$	1 681 200 \$	-33%
Québec	1 423 100 \$	0 \$	1 423 100 \$	1 851 800 \$	-23%
Saguenay	727 700 \$	0 \$	727 700 \$	815 000 \$	-11%
Témiscamingue	233 700 \$	0 \$	233 700 \$	284 300 \$	-18%
TOTAL	28 443 000 \$	6 000 000 \$	34 443 000 \$	40 188 000 \$	-14%

Le 16 octobre 2014, M. Michel Belley a remis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs une trentaine de recommandations visant à réduire les frais d'administration du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, ce qui permettra d'augmenter les sommes allouées aux travaux sylvicoles. Il a également proposé des mesures pour accroître la concurrence entre les organisations offrant leurs services en aménagement forestier, ce qui repositionnerait le propriétaire au centre des décisions touchant ses boisés. Pièces maîtresses de son rapport, M. Belley recommande l'établissement d'une liste simplifiée, provinciale et unique des travaux d'aménagement forestier bénéficiant du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, la réduction des normes techniques pour permettre une plus grande latitude professionnelle en forêt, et l'amélioration de la procédure pour déterminer le taux de soutien financier octroyé aux divers travaux d'aménagement forestier.

Le 13 novembre dernier, la FPFQ a appuyé officiellement l'esprit de la vaste majorité

de ces recommandations, tout en mettant en garde le MFFP contre des mesures qui réduiraient le soutien financier pour les petits producteurs forestiers, limiteraient les choix de destination des bois récoltés en forêts bénéficiant de soutien financier, et diminueraient la participation des représentants des propriétaires forestiers au sein des conseils d'administration des agences régionales. Tout en reconnaissant la présence d'un déséquilibre dans la répartition des budgets entre les différentes régions du Québec, la FPFQ a invité le MFFP à poursuivre sa réflexion sur la formule de partage à privilégier. Enfin, la FPFQ a proposé de déterminer les conditions permettant au MFFP d'ajuster, dans une région, le taux de soutien financier déterminé à l'échelle provinciale.

À la lumière des réactions des intervenants oeuvrant en forêt privée, le MFFP analyse actuellement les suites à donner à ce rapport.

FAVORISER LA COHÉSION SYNDICALE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ réalise plusieurs activités de communication à l'intention des producteurs forestiers du Québec. En collaboration avec la Terre de chez nous et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la FPFQ publie la revue Forêts de chez nous quatre fois par année. De plus, la FPFQ produit l'infolettre Forêts de chez nous PLUS, ainsi que la Revue de presse de l'actualité forestière présentant des articles d'intérêt pour les acteurs de la forêt privée. Cinq communiqués de presse ont été diffusés au cours de la dernière année pour faire valoir la position de notre organisation. Ces activités de communication permettent de véhiculer l'information et de porter la voix des producteurs forestiers auprès de divers intervenants.

Cette cohésion passe aussi par la planification des rencontres des nombreuses instances de la FPFQ : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, comité exécutif et comités internes. Ainsi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour traiter des règles de gestion des programmes de mise en valeur de la forêt privée et de la situation sur les marchés du bois.

Enfin, la cohésion syndicale, renforcée par notre affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Forêts de chez nous et Forêts de chez nous PLUS

Publiée quatre fois par année, Forêts de chez nous est la revue qui traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements, les projets d'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.

Forêts de chez nous PLUS se veut un prolongement de la revue Forêts de chez nous. Cependant, son contenu reflète davantage l'actualité et les représentations effectuées par la FPFQ. Cette publication mensuelle vise d'abord les administrateurs des syndicats et offices de producteurs forestiers. Néanmoins, sa diffusion se fait également auprès des intervenants du secteur forestier et est de plus accessible par notre site Internet, foretprivee.ca, donc à tous les propriétaires forestiers actifs et désireux de suivre nos démarches.

M. Marc-Yvon Poulin,

LAURÉAT 2014 DU PRIX HENRI-PAUL-GAGNON

Créé à l'occasion du quarantième anniversaire d'existence de la FPFQ, le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement pour souligner la contribution exceptionnelle d'un individu à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Ce prix fut instauré en 2010, à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, président fondateur de la Fédération des producteurs de bois du Québec en 1970. Le lauréat 2014 fut M. Marc-Yvon Poulin qui a cumulé 21 années comme administrateur de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, dont 7 années à titre de président. La remise du prix a été effectuée dans le cadre du 45e congrès de la FPFQ tenu à Québec.

LES ADMINISTRATEURS ET EMPLOYÉS

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon
Président
Saguenay–Lac-Saint-Jean



Gaétan Boudreault
Membre de l'exécutif
Région de Québec



Noël Dionne
Côte-du-Sud



Normand Roy
Saguenay–Lac-Saint-Jean



Berthold Gagné
Premier vice-président
Gaspésie



Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue



Yvon Parker
Gatineau



André Roy
Sud du Québec



Léo-Paul Quintal
Deuxième vice-président
Mauricie



Roger Vaillancourt
Bas-Saint-Laurent



Jacques Gévy
Labelle



Éric Cliche
Membre de l'exécutif
Beauce



Marcel Boilard
Centre-du-Québec



Roy Héroult
Pontiac

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Côté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, responsable des dossiers d'aménagement forestier et des communications, M. Vincent Miville, économiste forestier, Mme Andrée Trudel, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.

Marc-André Côté, ing.f, Ph.D.
Directeur général



Gérald Vinette, CMA
Adjoint administratif



Marc-André Rhéaume, ing.f.
Responsable à l'aménagement forestier et aux communications



Andrée Trudel
Secrétaire de direction



Vincent Miville, ing.f, M. Sc.
Économiste forestier



LES STATISTIQUES DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Entre janvier et décembre 2014, les treize plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché 4,6 Mm³ solides de bois, toutes essences confondues, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année 2013. Toutefois, ce volume ne représente toujours que 74 % des livraisons ayant eu cours avant la crise qui a frappé le secteur forestier. En 2014, 68 % des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 20 % aux usines de pâtes et papiers et 12 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Globalement, 69 % des bois mis en marché provenaient d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 31 % du volume des livraisons. La mise en marché de résineux a augmenté de 21 % en 2014, alors que celle des feuillus a régressé de 4 % par rapport à 2013.

La valeur du bois mis en marché en 2014 est évaluée à 266 M\$ comparativement à 229 M\$ en 2013. En 2014 le revenu total des producteurs, soit la valeur des bois livrés à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffrée à 207 M\$, ce qui représente une progression de 17 % par rapport à 2013.

Valeur estimée du bois mis en marché en 2014 par type d'utilisation (toutes essences)

TYPE D'UTILISATION	À L'USINE	AU PRODUCTEUR
Pâtes Et Papiers	51 468 100 \$	33 436 700 \$
Sciage Et Déroulage	190 011 100 \$	156 555 200 \$
Panneaux et autres utilisations	24 892 300 \$	17 170 900 \$
TOTAL	266 371 500 \$	207 162 800 \$

Volume de bois mis en marché en 2014 par produit, toutes essences (m³ solides)

PLANS CONJOINTS	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	PROPORTION DE LA MISE EN MARCHÉ	TOTAL EN 2013	VARIATION ANNUELLE
Abitibi-Témiscamingue	4 300	131 200	155 200	290 700	6 %	229 900	26 %
Bas-Saint-Laurent	82 100	699 700	32 800	814 600	18 %	783 100	4 %
Beauce	175 300	322 900	300	498 500	11 %	433 900	15 %
Centre-du-Québec	64 800	53 400	39 400	157 600	3 %	156 300	1 %
Côte-du-Sud	55 200	179 300	0	234 500	5 %	221 100	6 %
Gaspésie	18 300	134 700	19 700	172 700	4 %	151 700	14 %
Gatineau	6 300	35 200	91 500	133 000	3 %	150 800	-12 %
Labelle	31 200	58 200	43 300	132 700	3 %	79 300	67 %
Mauricie	39 700	261 200	69 600	370 500	8 %	121 300	205 %
Pontiac	19 300	31 600	41 900	92 800	2 %	88 800	5 %
Québec	228 500	516 100	42 800	787 400	17 %	715 600	10 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	20 300	250 200	11 000	281 500	6 %	254 400	11 %
Sud du Québec	188 000	452 100	1 900	642 000	14 %	605 700	6 %
Sud-Ouest du Québec	Territoire fusionné avec Sud du Québec, Labelle et Mauricie en 2014					110 300	
FORÊT PRIVÉE DU QUÉBEC	933 300	3 125 800	549 400	4 608 500	100 %	4 102 200	12 %

Notes : 1) Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

2) Le Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec a été dissout en 2014. La Montérégie fut annexée au Sud du Québec, Lanaudière à la Mauricie et les Laurentides à Labelle.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

AUTRES IMPLICATIONS

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Le président de la FPFQ siège au conseil d'administration de la SOPFIM.

L'ASSOCIATION POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Un administrateur de la FPFQ siège au conseil d'administration de l'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux, principalement active dans le développement de la filière des champignons forestiers.



ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
www.spbat.qc.ca (819) 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
www.spfbsl.com (418) 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
www.apbb.qc.ca (418) 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
www.spbcq.ca (819) 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6e Avenue, bureau 400, La Pocatière
www.spbcs.ca (418) 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond
www.spfgaspesie.com (418) 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki
(819) 449-6649

Syndicat des producteurs forestiers de Labelle

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
www.spfl.net (819) 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
www.spbois.qc.ca (819) 370-8368

Office des producteurs de bois du Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
<http://opdbp.org/> (819) 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
www.spfrq.qc.ca (418) 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay
www.spbsaglac.qc.ca (418) 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque Sherbrooke
www.spbestrie.qc.ca (819) 346-8905

Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil
www.foretprivee.qc.ca (450) 679-0530

À FAIRE:

INFORMER LES PRODUCTEURS ET LES INTERVENANTS

- FORÊT PRIVÉE CHIFFRÉE ☒
- FORÊTS DE CHEZ NOUS ☒
- FORÊTS DE CHEZ NOUS PLUS ☒
- WWW.FORETPRIVATE.CA ☒

PUBLICISER LES FORMATIONS D'APPOINT POUR LES PRODUCTEURS

RÉALISER LES CALCULS DE POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE FORESTIÈRE

DOCUMENTER L'ÉTAT DES MARCHÉS POUR NOS NÉGOCIATEURS

REVENDIQUER LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR TRANSFÉRER AUX MRC LE POUVOIR DE RÉGLEMENTER L'ABATTAGE D'ARBRES

PRODUIRE UN GUIDE SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE DES BOISÉS

OBTENIR L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

REVENDIQUER L'ABANDON DE LA TAXE SUR LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES

DÉPENDRE LES BUDGETS DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

REVENDIQUER UN TAUX DE TAXATION MUNICIPALE DISTINCT POUR LES BOISÉS SOUS AMÉNAGEMENT

À POURSUIVRE

AMORCER UNE RÉFLEXION SUR LA LIVRAISON DE SERVICES AUX PRODUCTEURS FORESTIERS

PROPOSER DES MESURES POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU TRANSPORT DES BOIS

REVENDIQUER UN RÉGIME D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT SYLVICOLE PERSONNEL